



Boisement de mangroves

Pain pour le prochain en collaboration avec l'œuvre partenaire l'EPER, Bangladesh

1. Aperçu du projet

Les forêts de mangroves jouent un rôle important pour l'équilibre de l'écosystème, notamment le long des côtes du Bangladesh. Lorsque la ceinture de mangroves est déboisée et convertie à l'élevage de crevettes ou à d'autres usages, la protection naturelle contre les raz de marée disparaît. Cela entraîne un excès de salinité des sols agricoles du littoral. En outre, les déchets chimiques provenant de l'élevage risquent de polluer les sols.

L'organisation UBINIG s'engage en faveur de la conservation et du reboisement des mangroves. Ce projet contribue tant à l'atténuation (lutte contre le changement climatique par le stockage du CO₂ dans les mangroves) qu'à l'adaptation (ajustement au changement climatique grâce à la protection contre les raz de marées).

L'objectif du projet est de permettre le boisement de 8 km de bandes côtières supplémentaires vers le canal Maheshakhali. À cette fin, il convient en premier lieu de négocier avec les propriétaires terriens et d'acheter de nouvelles terres afin de pouvoir planter les plants provenant des pépinières créées dans le cadre du projet. En parallèle au boisement, UBINIG organise des ateliers dans le but de faire participer toutes les parties prenantes (population locale, administration, éleveurs de crevettes, pêcheurs, écoliers, enseignants etc.)

au processus. Diverses manifestations, réunions d'information et brochures permettent à la population de prendre conscience de l'utilité des mangroves.

UBINIG est une organisation partenaire de l'EPER. Les contributions du fonds spécial climat et développement permettent au projet existant « La sécurité alimentaire commence dans la tête », Pain pour le prochain n° 208.9013 (EPER n° 610.306) d'étendre le boisement des mangroves.

Le pays

Le Bangladesh figure parmi les pays les plus touchés par le changement climatique. À l'avenir, sa localisation en bord de mer l'exposera davantage aux inondations. Le programme de l'EPER au Bangladesh porte en particulier sur le développement des communautés rurales et la formation.

Budget : 8.000 CHF

N° de projet : 500.0000

Nom du projet :

Fonds spécial climat et développement

Compte pour les dons : 30-763778-3

Adresse :

Fonds spécial climat et développement,
Pain pour le prochain/Action de Carême, 3001
Berne



2. Contexte du projet

Les mangroves sont fréquentes dans les régions côtières caractérisées par une salinité élevée (teneur en sels) en raison des marées. L'apparition de diverses espèces végétales varie selon le degré de salinité du sol. Il est prévu de boiser la ceinture de mangrove à Chakoria et Maheshkhali en plantant deux espèces de mangrove (Keora et Bain) particulièrement adaptées à la région. Ces deux variétés poussent rapidement et ont un taux de survie élevé en dépit de conditions peu favorables. Elles peuvent être plantées directement ou élevées en pépinière avant d'être transplantées sous forme de jeunes plants. Dans la mesure où aucune activité humaine ne s'y oppose, elles sont capables de s'autoféconder. En outre, elles favorisent l'apparition d'autres espèces végétales dans leur habitat.

Les sols de la zone sélectionnée pour le projet, à proximité des embouchures du canal Maheshkhali, sont également propices à la croissance des mangroves.

Plusieurs facteurs pouvant entraver le développement des mangroves doivent être pris en compte :

- l'extension de la crevetticulture
- les écluses destinées à réguler le débit naturel de l'eau
- les interventions humaines dans le cadre d'activités de construction

Le long de la côte, qui s'étend sur 27 km, UBINIG préserve d'ores et déjà une ceinture protectrice de mangroves d'une longueur de 7 km. Cette surface peut être élargie de 8 km supplémentaires si l'on prend en considération l'ensemble des facteurs sus-mentionnés.

L'étendue prévue à cet effet à l'écart des côtes à Badarkhali peut être divisée en quatre zones :

- les terres Khas appartenant à l'État
- les terres appartenant à la Badarkhali Shamobay Samity
- les terres gérées par le département chargé des côtes et de la forêt (ministère des Forêts et de l'Environnement)
- les terres appartenant à la population locale et affermées par l'État

3. Préparation de la plantation

Il est important de réunir des informations relatives aux droits de propriété des terres avant de débiter les activités. Il convient d'entamer des négociations avant de pouvoir planter les mangroves sur les bandes de terre appartenant à diverses parties.

Le choix et l'achat de nouvelles terres doivent reposer sur une méthode précise et sur la participation de l'ensemble des parties concernées afin de garantir le succès du projet. Il est prévu que le projet s'étende sur une période de deux ans.

Votre don compte

4. Planification du projet/ activités

Les activités suivantes sont prévues pour la première année (septembre 2008 à août 2009) :

- Sélection des terres, prise de contact et discussion avec les organisations et les autorités compétentes
- Recueil d'informations relatives aux droits de propriété
- Établissement de contacts avec le ministère du Territoire et le département de la pêche afin de clarifier certains aspects juridiques. Participation du département forestier.
- Organisation d'ateliers avec la population locale et ses représentants, les instituts de formation, les écoliers, les enseignants, l'administration, les propriétaires de fermes de crevettes, les pêcheurs et d'autres parties concernées
- Organisation de séances d'information et de manifestations afin de sensibiliser la population à la valeur des mangroves

- Sélection d'au moins 40.000 m² de terre pour la pépinière de Keora
- Obtention de semences auprès du département forestier et d'autres sources

Les activités suivantes sont prévues pour la deuxième année (septembre 2009 à août 2010) :

- Choix et préparation de l'achat des terres supplémentaires conformément aux lois
- Plantation d'une sélection de plants de diverses pépinières et d'autres sources
- Embauche d'un garde forestier chargé d'entretenir les mangroves après la plantation
- Contrôle des soins apportés aux plants
- Distribution de dépliants et de brochures sur l'utilisation et l'entretien des mangroves
- Remplacement des plantes mortes

5. Budget

Budget pour la première année (septembre 2008 – août 2009)

N°	Activités	BDT (Taka)
01.	Sélection des terres, prise de contact avec diverses organisations et autorités et recensement des droits de propriété	20.000
02.	Atelier/rencontre avec les parties intéressées (population locale, représentants de la population, instituts de formation, écoliers, enseignants, administration, éleveurs de crevettes, pêcheurs et autres acteurs concernés)	50.000
03.	Sélection et préparation de 40.000 m ² de terres pour la pépinière destinée à l'élevage de Keora	15.000
04.	Fourniture de semences, coût des semis, élevage de plants d'arbres dans des conteneurs	20.000
05.	Entretien de la pépinière, construction d'une clôture	20.000
06.	Honoraires du garde forestier (Community Forest Guard) : 1 personne à 2.000 Tk par mois	24.000
TOTAL		149.000

Votre don compte

Budget pour la deuxième année (septembre 2009 – août 2010)

N°	Activités	BDT (Taka)
01.	Sélection et préparation de l'achat de terres supplémentaires conformément aux lois	10.000
02.	Plantation de 150.000 plants des espèces Bain et Keora sur une bande côtière de 8 km	150.000
03.	Coûts liés à la plantation et à la main d'œuvre, autres frais	20.000
04.	Construction d'une clôture pour préserver les plantations de mangroves (protection contre le bétail)	20.000
05.	Sensibilisation de l'opinion publique, diffusion de dépliants et de brochures sur l'utilité et l'entretien des mangroves	15.000
06.	Honoraires des gardes forestiers (Community Forest Guard) : 4 personnes à 2.000 Tk par mois	95.000
TOTAL		310.000

Le montant prévu au budget du projet biennal s'élève à BDT 459.000 (149.000 + 310.000), soit environ CHF 7.650.

Remarque : l'entretien et la préservation des arbres des mangroves sont tout aussi importants que leur plantation. Il est indispensable de les surveiller étroitement au moins pendant les cinq premières années pour éviter qu'ils ne soient dévorés par le bétail ou qu'ils ne soient déterrés et détruits pour d'autres motifs (pisciculture, production de sel).